



COLLOMBEY
MURAZ

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

concernant

l'octroi d'un crédit d'engagement pour la
transformation et à l'assainissement de
centre sportif et culturel des Perraires



Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et à l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires.

Introduction

Construit dès 1970, le centre scolaire des Perraires avait pour vocation de centraliser les écoles de la commune. L'école primaire, de conception novatrice pour l'époque, a dès le départ été complétée d'un bâtiment annexe qui abritait une salle polyvalente, ainsi qu'une piscine couverte.

En 1999, le complexe scolaire a accueilli le nouveau cycle d'orientation, puis, dès le début des années 2000, le complexe sportif s'est fortement agrandi, avec la création d'une seconde salle de gym et la construction d'une bibliothèque moderne.

Si la volumétrie du bâtiment n'a plus changé depuis lors, de nombreux travaux ont été réalisés pour maintenir la valeur infrastructurelle du complexe scolaire.

Parmi les principaux travaux, on notera :

- 2012 rénovation de la piscine
- 2013 branchement au thermo réseau de SATOM SA
- 2019 rénovation des WC hommes et femme
- 2019 rénovation du sol de la salle polyvalente
- 2021 rénovation de la toiture de la salle polyvalente

En 2020, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre une analyse générale de l'état du bâtiment afin de définir une stratégie et une planification globale en matière de rénovation des locaux. Pour ce faire, il a mandaté le bureau d'architecte GayMenzel qui connaît particulièrement bien le complexe scolaire pour y avoir coordonné la rénovation de la piscine il y a quelques années. L'analyse globale a été faite en collaboration avec des spécialistes tiers (ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVS, physicien du bâtiment, ingénieur protection incendie, spécialiste amiante).

Une réflexion a été engagée dès 2021, avec le concours d'une délégation du Conseil municipal, des services techniques ainsi que de la direction des écoles.

Le projet

Plusieurs variantes ont été analysées. Dans un premier temps, il avait été envisagé d'engager des travaux relativement importants, impliquant une modification de la volumétrie du bâtiment. Compte tenu du devis des travaux, les ambitions ont été revues à la baisse, en mettant la priorité sur la rénovation de la toiture, l'enveloppe thermique et en intégrant quelques adaptations à l'intérieur du bâtiment.

La variante retenue par le Conseil a été devisée par le bureau d'architectes GayMenzel. Elle s'élève à un montant de CHF 1'626'835 HT.- et prévoit :

- o l'assainissement de la toiture
- o le remplacement de la façade Sud afin d'optimiser thermiquement le bâtiment (façade maintenue à sa position actuelle)
- o la création de loges dans les locaux utilisés actuellement par l'UAPE
- o la création de 3 coupoles en toiture dans le couloir pour renforcer l'apport de lumière naturelle



- o la suppression des loges actuelles afin de créer un grand foyer
- o la mise en conformité des locaux actuels, notamment en regard des dispositions de sécurité incendie

L'ampleur des travaux implique une réalisation échelonnée sur deux ans au minimum.

L'avant-projet ainsi que le devis détaillé est joint en annexe de la présente demande.

Cette rénovation est conditionnée par la nécessité urgente de rénover la toiture plate qui, malgré des réparations ponctuelles, présente des défauts d'étanchéité.

Sur la base des premières discussions intervenues avec le canton, un subventionnement partiel est possible pour ce qui concerne l'assainissement des locaux dévolus aux écoles.

À ce stade, le montant des travaux subventionnables est estimé à environ CHF 646'000.- TTC, ce qui représente une subvention cantonale de CHF 194'000.- TTC (CHF 133'000.- pour la rénovation des locaux à usage scolaire et CHF 61'000.- pour les toitures).

Ce montant est une estimation du service de l'enseignement, calculée sans engagement.

Lorsque le projet aura un degré de maturité suffisant, la Commune adressera une demande officielle pour être soumise au Conseil d'Etat.

Proposition :

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement pour un montant de CHF 1'800'000.- HT, destiné à la transformation et l'assainissement du sportif et culturel des Perraires à Collombey.

Cette demande de crédit est légèrement supérieure au devis rédigé, considérant que le marché est relativement volatile, avec une tendance à la hausse des prix, avec notamment :

- o L'enregistrement d'une forte hausse des matières premières
- o le fait que le carnet de commande des entreprises est particulièrement chargé, ce qui rend les prévisions financières délicates.

En vous remerciant de l'examen de cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT :

O. Turin

LE SECRETAIRE :

L. Monnet

Annexes : plans de l'avant-projet
devis estimatif des travaux